



## Zoom sur les filières IAE

# La mise à disposition de personnel



L'Insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement (Art L 5132-1 du code du travail).

## Secteurs d'intervention

Dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, deux types de structures font de la mise à disposition de personnel :

- Les Associations Intermédiaires (AI) interviennent auprès des particuliers, des collectivités, des associations et des entreprises (maximum de 480 heures en entreprise sur 2 ans par salarié).
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) interviennent auprès des entreprises et des collectivités.

Elles sont une réponse efficace à des besoins identifiés d'emploi. Les salariés peuvent intervenir dans le cadre d'un surcroît d'activité, d'une période d'essai, d'un remplacement d'arrêt maladie ou d'un recrutement, sur différents métiers relevant du BTP, des espaces verts, du nettoyage, de la restauration, de l'industrie, ...

## Réactivité et adaptation

Le principal atout des AI et ETTI est leur réactivité aux demandes des clients. Trouver un salarié dans les plus brefs délais, le mettre à disposition pour répondre aux missions demandées, et l'accompagner dans son intégration au poste fait partie de leur savoir-faire.

*« Suite à une baisse ponctuelle d'effectifs du personnel titulaire, le centre de loisirs de Monein a fait appel à nous pour le recrutement immédiat d'animatrices. Nous avons pu mettre à disposition deux personnes pour le jour même et cinq personnes pour le lendemain. » A tout Service, Association Intermédiaire, Pyrénées-Atlantiques.*

*« Par le passé, nous avons démarché une entreprise du territoire avec laquelle nous souhaitions pouvoir développer un partenariat local, néanmoins cette entreprise semblait réticente à notre dispositif. Récemment, INTERIM 33 a pu saisir l'opportunité de déléguer du personnel en insertion auprès de cette entreprise locale dans le cadre d'un chantier clausé. Au cours du parcours d'insertion de notre salarié intérimaire avec cette entreprise utilisatrice, nous avons financé une formation de 3 jours CACES TP 1 et 9 afin que notre salarié puisse accéder à un emploi pérenne. Depuis le 7 juillet, l'intérimaire a obtenu un CDD de 6 mois avec cette entreprise. Cette expérience a permis de développer un projet à vocation sociale et de créer un véritable lien avec une entreprise du territoire tout en posant les bases d'un échange durable, efficace et facilitateur. » Interim 33, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, Gironde.*

## Des partenaires RSE

Les ETTI et AI peuvent intervenir dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics. En faisant appel à elles, les entreprises peuvent accéder à ces marchés et renforcer les valeurs solidaires et éthiques de leur politique d'achat.

## Du personnel compétent et suivi

Les salariés des SIAE sont accompagnés et suivis tout au long de la mission chez le client. Les AI et ETTI ont donc une bonne connaissance de leurs salariés, ce qui leur permet de les solliciter sur des chantiers adaptés à leurs compétences. Les salariés suivent des formations qui leur permettent d'acquérir des compétences transversales, qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leurs missions.

**« Notre association intermédiaire travaille depuis plus de 5 ans avec l'entreprise du bâtiment GAIN-TOLI, le succès de cette fidélité ? La nature de nos relations est d'ordre partenarial d'abord puis nous tentons de nous mettre à la place de l'entrepreneur avec ses enjeux en termes de délais et de prestations de qualité, mais aussi en facilitant les démarches administratives. Pour répondre au mieux au client, nous définissons avec lui une fiche de poste de sorte à positionner le profil le plus adapté à la mission à réaliser, étape importante tant pour la satisfaction du client que pour la réussite du salarié. En procédant ainsi, non seulement nous permettons aux salariés de monter en compétences mais nous parvenons parfois aussi à des recrutements en CDI. » Jalles Solidarité, Association Intermédiaire, Gironde**

## Une solution RH

Les périodes de mise à disposition de personnels constituent parfois pour les entreprises et collectivités une période d'essai et un outil de recrutement. Les SIAE ont un vivier important de nouveaux collaborateurs.

**« Nous avons mis à disposition une salariée, mère célibataire de 5 enfants vivant en zone rurale sans permis de conduire, chez un discount de fruits et légumes. L'entreprise était satisfaite de son assiduité et de son travail et voulait la garder. L'employeur va lui faire un CDI. » AIIMC, Association Intermédiaire, Gironde**



## Annuaire des structures

Pour trouver une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique qui travaille dans le secteur de la mise à disposition de personnel, **RDV sur le site [www.iae-aquitaine.org](http://www.iae-aquitaine.org), rubrique Annuaire**